



DEAUVILLE

TENNIS MUNICIPAUX

Boulevard de la Mer-14800 DEAUVILLE-02.31.98.62.85
REGLEMENT DES STAGES COLLECTIFS

Stages : du lundi au vendredi inclus (prévoir le samedi en cas de report de stage à cause de mauvais temps).

- 1h ou 1h30 par jour selon le niveau du joueur.
- Groupes de 3 enfants minimum et 6 enfants maximum. Les groupes seront formés de la manière la plus homogène possible selon le niveau et l'âge.
- **Test de niveau le dimanche qui précède le stage à 15h pour les groupes du matin et 15h30 pour les groupes de l'après-midi. Présence des parents obligatoire.**

Quelques règles et conseils :

A la fin de la première journée uniquement, d'éventuelles modifications peuvent être apportées. Les parents et accompagnateurs sont priés de rester à l'extérieur des courts. Les moniteurs ne peuvent répondre aux questions pendant le déroulement de la séance. Les stagiaires doivent avoir un comportement convenable vis-à-vis de leurs moniteurs et partenaires. En cas de stage de plusieurs semaines, les moniteurs peuvent changer les stagiaires de groupe pour une meilleure progression.

Il est conseillé de prévoir pour chaque séance un vêtement de pluie, une casquette et de l'eau. Une tenue de tennis est obligatoire : chaussures de tennis, short ou jogging. Les enfants doivent laisser les vélos à l'entrée du club, prévoir un cadenas.

En cas de mauvais temps :

- **La première séance annulée est reportée au samedi de la même semaine**, si une deuxième annulation intervient, il y aura remboursement au 1/5.
- Le responsable sportif décide si le cours a lieu ou non. Cette décision est prise chaque heure, juste avant le début de la séance. Les parents doivent appeler le secrétariat (02.31.98.62.85) pour savoir si la séance est maintenue.
- Les enfants sont placés sous la responsabilité des moniteurs **jusqu'à la fin de l'heure initialement prévue**.

Inscriptions :

Les inscriptions aux stages doivent se faire par mail accueil-tennis@deauville.fr, en indiquant le nom, l'âge et le niveau de l'enfant (si ce dernier est connu) et la préférence entre le matin et l'après-midi.

Merci de bien vouloir nous retourner le formulaire d'inscription ci-joint, complété et signé, accompagné du présent document daté et signé également.

Le règlement de chaque stage réservé devra se faire au plus tard le lundi. En cas d'absence de l'enfant au cours de la semaine, seule la raison médicale sur présentation d'un justificatif pourra faire l'objet d'un remboursement.